

Législations nationale et internationale en matière de protection de la Nature et de l'environnement

L'Algérie depuis l'indépendance à ce jour, a promulgué un nombre important de textes de nature législative (lois, décrets, ordonnances, etc.) , Parmi ces textes, nous citons essentiellement ce qui suit:

1	Loi	82- 10	21/08/1982	Relative à la chasse
2	Décret	82- 437	11/12/1982	Portant ratification du protocole de coopération entre les pays d'Afrique du nord en matière de lutte contre la désertification signée au Caire le 05 février 1977.
3	Décret	82- 439	11/12/1982	Portant adhésion de l'Algérie à la convention relative aux zones humides, d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine, signée à Ramzar (Iran) le 02 février 1971.
4	Décret	82- 440	11/12/1982	Portant ratification de la convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, signée à Alger le 15 septembre 1968.
5	Décret	82- 498	25/12/1982	portant l'adhésion de l'Algérie à sur le commerce international des espèces menacées de flore et de faune sauvages menacées d'extinction (CITES) signée le 03 mars 1973 à Washington.

6	Loi	83- 03	05/02/1983	Relative à la protection de l'environnement
7	Loi	83- 17	16/07/1983	Modifiée et complétée portant code des eaux
8	Décret	83-458	23/07/1983	portant statut type de Parcs nationaux
9	Décret	83-509	20/08/1983	Relatif aux espèces animales non domestiques protégées



- 8 Reptiles : Tortue grecque – Varan de désert – Fouette queue
- 33 Mammifères; les 5 gazelles-2 Goundis –chat sauvage-
- 71 oiseaux , cigogne blanche- outarde houbara , tous les rapaces

10	Loi	84- 12	23/06/1984	Modifié et complété portant régime général des forêts
11	Décret	93-285	23/11/1993	Relatif aux espèces végétales non cultivées protégées.
13	Décret*	95- 163	06/06/1995	Portant ratification de la convention sur la diversité biologique signée à Rio de Janeiro le 05 juin 1992.
14	Arrêté	-----	17/01/1995	Relatif à la liste complémentaire des espèces animales non domestique protégées (JO n°19 du 12 avril 1995, pages 19-22)



-37 oiseaux
-32 mammifères
-102 insectes

15	Loi	03- 10	19/07/2003	Relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.
16	Loi	04- 07	14/08/2004	relative à la chasse.
17	Loi	05-12	4/08/2005	relative à l'eau
18	Ordonnance	06-05	15/07/2006	Relative à la protection et à la préservation de certaines espèces animales menacées de disparition
19	loi	11-02	17/02/2011	Relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable
20	loi	14-07	09/08/2014	Relative aux ressources biologiques



Espèces menacées

-7 oiseaux ! Ibis Chauve-Outarde Houbara – Grande Outarde

-12 mammifères ; Oryx – Mouflon à manchettes – Gazelle dama-Fenec- Guépard –

Gazelle rouge

--3 reptiles ; Tortue grecque – Fouette queue – Varan de désert

Bilan sur la faune protégée en Algérie

Oiseaux

108 espèces:

*33 espèces selon arrêté de 1995

* 71 espèces selon le décret 1983

* 7 menacées selon l'ordonnance de 2006

Mammifères

47 espèces:

*32 espèces selon le décret

*15 espèces selon l'arrêté

* 12 menacées selon l'ordonnance

Reptiles

•8 espèces selon le décret

* 3 espèces menacées selon l'ordonnance

Insectes •102 espèces selon l'arrêté